



LYCÉE PROFESSIONNEL
**AUGUSTE
PERDONNET**

CHALLENGES AU MÉRITE 2024

Lycée Auguste Perdonnet

Le concours qui récompense les élèves
méritants de chaque classe

3

1

2

Objectifs & Critères du challenge



Inciter les élèves de chaque classe à adopter une attitude face au travail scolaire



Encourager les élèves méritants à poursuivre leur progression



Inciter les élèves à s'impliquer dans la vie de l'établissement



Les élèves de 3ème Prépa / 1ère Année de CAP/ 2ndes BAC PRO/ 1ère BAC PRO/ Classe de Remobilisation & UPE2A sont concernés par ce concours.



Consiste à calculer le nombre de points de chaque élève par classe, selon les critères suivants:
les résultats individuels, la progression des élèves d'un trimestre ou semestre à l'autre, l'assiduité, la bonification des élèves et la représentation des élèves aux instances.

MODALITÉS DE CALCUL

RÉSULTATS INDIVIDUELS

Classement selon la moyenne à chaque trimestre/ semestre:

Plus de 17/20 : 30 pts
Entre 15 et 16: 25 pts
Entre 13 et 14: 20 pts
Entre 10 et 12: 15 pts
Moins de 10: 10 pts

Si un élève obtient 16/20 de moyenne au trimestre 1 et 13/20 au trimestre 2, il obtient un total de 45 points.

PROGRESSION DES RÉSULTATS

Classement selon la progression entre chaque trimestre et semestre:

5 pts et plus: 30 pts
4 à 5 pts: 25 pts
3 à 4 pts: 15 pts
2 à 3 pts: 10 pts
1 à 2 pts: 5 pts

Si un élève a augmenté sa moyenne générale de 8/20 à 13/20 entre le 1er et 2ème trimestre, il totalise 30 points.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Classement pour ceux qui totalisent le moins d'absences totales, et le plus d'absences justifiées administrativement sur le trimestre ou semestre :

15 points pour le 1er,
10 points pour le 2ème,
7 points pour le 3ème,
5 points pour le 4ème,
3 points pour le 5ème

BONIFICATIONS

Bonification pour les élèves délégués de classe ou représentant à une instance (CVL/ CA...): 5 points.

Bonification pour les élèves ayant une mention du conseil de classe (félicitations, compliments ou encouragements): il obtient 10 points.